

LA MONDIALE
Société d'Assurance Mutuelle sur la Vie et de Capitalisation
775 625 635 R.C.S. Lille Métropole
Siège Social : 32, avenue Émile Zola – 59370 Mons-en-Barœul

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le cinq novembre, à douze heures et trente minutes,

Les délégués des sociétaires de La Mondiale se sont réunis en Assemblée générale ordinaire à La Baule (44500), Hôtel Barrière l'Hermitage au 5 esplanade Lucien Barrière, sur convocation faite par lettre individuelle datée du 15 octobre 2025 et publication dans le journal d'annonces légales La Gazette n°91402028 daté du 16 octobre 2025 sur l'ordre du jour ci-après :

- Nomination d'administrateur
- Pouvoirs en vue des formalités

Madame Isabelle Simelière, en sa qualité de Présidente du Conseil d'administration, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués présents. Elle salue également les membres du Conseil d'administration.

Monsieur Olivier Leclerc, représentant le Cabinet Forvis Mazars et Monsieur Sébastien Martineau, représentant le Cabinet RSM Paris, Commissaires aux comptes, dûment convoqués, sont absents et excusés.

La Présidente souligne qu'à la convocation des délégués ont été joints tous les documents permettant de délibérer valablement en Assemblée, notamment le projet des résolutions et la présentation de la candidature de Madame Sophie Jalabert.

Le Bureau est ainsi composé :

- Présidente : Madame Isabelle SIMELIÈRE
- Assesseurs : Madame Alexandra BOURGEOIS et Monsieur Christian CHENNEVIÈRE
- Secrétaire : Madame Betty SALBOT

Le nombre de délégués des sociétaires convoqués en application de l'article 22 des statuts est de 114.

Le système de comptabilisation des présences via connexion électronique ainsi que des votes exprimés, constatent la présence et la représentation de 86 délégués, soit 75,4 % de l'ensemble des délégués. Conformément aux articles R.322-63 et suivants du Code des assurances, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente donne la parole à Madame Sophie Jalabert pour la présentation de sa candidature et elle soumet ensuite au vote de l'Assemblée les deux résolutions suivantes :

Décisions ordinaires

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée générale nomme Madame Sophie Jalabert en qualité d'administrateur pour une durée qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2028.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RÉOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes les formalités relatives à la mise en œuvre de la résolution ci-dessus adoptée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidente félicite Madame Sophie Jalabert et remercie l'ensemble des délégués des sociétaires, les membres du Conseil d'administration, ainsi que les autres participants à cette Assemblée générale.

Elle constate que l'ordre du jour est épuisé et déclare la séance levée à 12 heures 45.

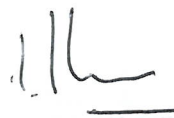
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente et les membres du Bureau.



LA PRÉSIDENTE
Isabelle SIMELIÈRE



LES ASSESSEURS
Alexandra BOURGEOIS Christian CHENNEVIÈRE



LE SECRÉTAIRE
Betty SALBOT